Bureau de
la Capitale-Nationale
Québec

Plan d'action de développement durable
2009-2013

Table des matières

Mot du ministre

1- Avant propos

2- La démarche de développement durable du Bureau de la Capitale-Nationale

- L'inscription de la démarche à la planification stratégique du Bureau de la Capitale-Nationale
- Les principes porteurs de la démarche

3- Les composantes du Plan d'action par objectifs gouvernementaux

4- Tableau synthèse des actions du Bureau de la Capitale-Nationale comprenant les éléments de reddition de comptes

5- Conclusion

6- Annexe A : Liste des objectifs gouvernementaux non retenus

Message du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Le caractère unique de la région de la Capitale-Nationale alliant histoire, vie culturelle et nature, ainsi que la qualité des infrastructures scolaires et des services de santé qu'on retrouve partout sur son territoire, en font une région qui offre des conditions optimales pour travailler, se divertir et s'établir. Cet environnement exceptionnel lui a d'ailleurs valu le titre de « Ville de développement durable par excellence »[1] en 2007 et 2008.

Le Bureau de la Capitale-Nationale contribue au développement social, culturel, touristique et économique de la région de la Capitale-Nationale en soutenant les initiatives des milieux locaux et régionaux tout en appuyant la diversification des assises économiques régionales.

Ce plan d'action vient positionner la démarche de développement durable parmi les gestes posés par la région pour assurer sa prospérité. Par ses interventions directes et celles menées de concert avec ses partenaires, il permettra à la région de la Capitale-Nationale de poursuivre l'essor qu'elle connaît depuis quelques années tout en consolidant son positionnement et son rayonnement à l'étranger.

C'est donc avec fierté que je présente ce premier plan qui permettra au Bureau de la Capitale-Nationale de continuer de jouer son rôle d'acteur du développement de la région, et ce, dans le respect des valeurs de développement durable.

Sam Hamad

[1] Corporate Knights magazine, 2007 et 2008

1- Avant propos

Le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) a été élaboré conformément aux prescriptions de la *Loi sur le développement durable* ainsi que de la Stratégie gouvernementale qui l'a suivie.

Le Plan présente des actions s'appuyant sur des gestes concrets qui auront une portée tant à l'intérieur de l'organisation qu'en regard de la relation d'affaires avec les partenaires du BCN. Il vise à mettre les principes du développement durable au cœur des interventions multisectorielles que le Bureau poursuit en matière de développement socioéconomique de la région de la Capitale-Nationale.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».[2]

[2] Article 2 de la Loi sur le développement durable

2- La démarche de développement durable du Bureau de la Capitale-Nationale

La mission du Bureau de la Capitale-Nationale

Le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) est une entité administrative qui relève du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. Il a pour mission de contribuer au développement social, culturel, touristique et économique de la région de la Capitale-Nationale et de favoriser la concertation des partenaires gouvernementaux et régionaux participant à l'essor de la région.

De portée horizontale, les interventions du BCN sont axées sur l'avancement de dossiers à forte valeur pour la région et nécessitent des relations avec plusieurs intervenants gouvernementaux (provincial et fédéral), municipaux (municipalités régionales de comté (MRC), municipalités, centres locaux de développement (CLD) et régionaux (Conférence régionale des élus (CRÉ), chambres de commerce, associations touristiques régionales).

Son principal outil financier, le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN), a pour but de créer un effet de levier en appuyant, en complémentarité avec les acteurs régionaux et les ministères sectoriels, des projets économiques. Le BCN maintient des partenariats importants avec la Conférence régionale des élus (CRÉ), les Centres locaux de développement (CLD), PÔLE Québec Chaudière-Appalaches et l'Office du tourisme de Québec. Il collabore à la mise en place de la démarche ACCORD dans la région, incluant la conclusion d'ententes de mise en œuvre des créneaux d'excellence retenus. De plus, le BCN préside le Comité directeur du « Fonds de l'innovation », un fonds régional créé en 2007 en appui aux projets structurants associés aux créneaux d'excellence ACCORD.

- **L'inscription de la démarche à la planification stratégique du Bureau de la Capitale-Nationale**

Au cours de 2010, le Bureau de la Capitale-Nationale complétera un premier processus de planification stratégique.

Afin de donner sens à la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de ce plan, les autorités du Bureau de la Capitale-Nationale ont prévu l'inscrire au sein même de sa démarche de planification stratégique.

Ainsi, le contenu du Plan sera intégré aux cibles stratégiques de l'organisation et sera suivi de la même manière que l'ensemble des composantes de la planification stratégique.

- **Les principes porteurs de la démarche**

Les autorités du Bureau de la Capitale-Nationale ont privilégié une démarche d'élaboration du Plan d'action qui se voulait ouverte, évolutive, participative et intégrée.

Dans cet esprit, l'ensemble du personnel a été appelé à participer, à un moment ou à un autre, à l'élaboration du Plan sous l'égide d'un comité interne.

Le Plan d'action et les objectifs gouvernementaux

Le Plan d'action ne vise que les objectifs de la stratégie gouvernementale en lien avec la mission et les champs d'intervention du Bureau de la Capitale-Nationale.

La reddition de comptes

Il est prévu, qu'en 2010, 2011, 2012 et 2013, les autorités du Bureau de la Capitale-Nationale auront le loisir de revoir les cibles du Plan d'action et de les bonifier en fonction des résultats obtenus.

Cette opération permettra également de rendre compte des résultats obtenus.

3- Les composantes du Plan d'action du Bureau de la Capitale-Nationale par objectif gouvernemental[3]

Les actions priorisées dans le Plan réfèrent aux objectifs gouvernementaux suivants : 1, 6, 9, 15, 18 et 19. Ainsi, le Bureau privilégie les orientations qui sont en lien avec sa mission et ses clientèles présentées au point 2 du Plan. Les orientations retenues reflètent que ce sont les partenaires publics et privés du Bureau qui agissent en première ligne et qui sont responsables de réaliser certains des autres objectifs visés, comme il appert de ce qui suit. Bien entendu, le Bureau s'assure de produire et de consommer de façon écoresponsable.

Orientation gouvernementale 1 : **informer, sensibiliser, innover**
Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
Objectif organisationnel 1 Promouvoir le développement durable au sein du BCN et auprès de ses partenaires.
Action 1 du BCN : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

[3] Les objectifs gouvernementaux sont tirés de la Stratégie gouvernementale entrée en vigueur le 1er janvier 2008.

Sélection de gestes : Nommer une personne responsable du dossier au sein de l'organisation ayant pour mandat d'assurer le lien tant avec le ministère sectoriel responsable de la politique qu'avec le ministère d'accueil. Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation au personnel du Bureau de la Capitale-Nationale au moment de l'adoption du Plan d'action et, par la suite, inscrire le thème du développement durable lors des rencontres du comité de gestion et de celles du personnel.
Action 2 du BCN : Développer des outils de sensibilisation à l'intention des clientèles.
Sélection de gestes : Diffuser le Plan d'action sur le site Internet du BCN. Diffuser des capsules réalisées et fournies par les partenaires sur le site Internet du BCN. Promouvoir, auprès des partenaires régionaux et locaux ainsi qu'auprès des organismes bénéficiaires les plus importants, la diffusion de leur plan et de leurs bons coups sur leur site et dans leur bulletin.

Orientation gouvernementale 3 : **produire et consommer de façon responsable**
Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementales et une politique d'acquisitions écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
Objectif organisationnel 2 Favoriser la mise en place au BCN de pratiques de consommation davantage respectueuses de l'environnement et associer, dans la mesure du possible, les fournisseurs de biens et de services.
Action 3 du BCN : Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant à réaliser les dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Sélection de gestes : S'assurer du respect de la Politique gouvernementale dans l'acquisition des biens et services par le BCN (papier recyclé, cartouches d'encre recyclées, etc).

S'assurer du respect de la Politique gouvernementale dans les déplacements du personnel pour le travail.

S'assurer, à coût équivalent, d'acquérir des biens, fournitures et services dans le cadre de l'organisation, par le BCN, d'événements écoresponsables (rencontres, forums ou activités publiques du ministre responsable).

Objectif gouvernemental 9 :

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel 3

Appliquer le développement durable aux conventions d'aide financière découlant du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale.

Action 4 du BCN :

Faire valoir, à l'intérieur des tables de concertation régionale et dans les outils de communication produits par le BCN, l'application de critères de financement responsables élaborés à partir du guide gouvernemental.

Sélection de gestes

Au cours de 2009, une clause incitative quant au respect de critères de financement responsables sera ajoutée aux ententes triennales de financement 2010-2013 des festivals et des événements de la Capitale-Nationale.

Au cours de 2010, cette même clause incitative sera inscrite dans toutes les conventions à être signées entre le BCN, les organismes et les entreprises privées à la suite de l'annonce d'une aide financière.

Objectif gouvernemental 15 :

accroître le niveau de vie

Objectif organisationnel 4

Favoriser l'émergence de secteurs, de créneaux de filières et d'entreprises privilégiant la production responsable.

Action 5 du BCN :

Soutenir la création de richesse dans la prise en compte des principes du développement durable.

Sélection de gestes :

Prendre en compte les principes de développement durable dans les actions du BCN en appui au développement et à la diversification économique de la région de la Capitale-Nationale.

Orientation gouvernementale 6 :

aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Objectif gouvernemental 18 :

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif organisationnel 5

Soutenir le développement socioéconomique local.

Action 6 du BCN :

Mettre en œuvre les actions du Plan gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial.

Ainsi, encourager les acteurs du milieu municipal à prendre en compte les principes de développement durable dans leurs planifications locale et régionale.

Sélection de gestes :

Promouvoir l'intégration des principes de développement durable dans le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) de chacun des CLD et le plan quinquennal de développement établi par la CRÉ.

Objectif gouvernemental 19 :

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Objectif organisationnel 6

Soutenir le développement socioéconomique en milieu rural.

Action 7 du BCN :

Accompagner les six MRC couvertes par la Politique nationale de la ruralité dans la mise en œuvre de cette politique gouvernementale.

Sélection de gestes :

Favoriser le partage des expériences et compétences en matière de mobilisation du milieu et de développement du territoire rural.

Prendre en compte les principes de développement durable lors de l'analyse des projets déposés dans le cadre de la « Mesure pour stimuler le développement de produits de spécialité ».

4- Tableau synthèse des actions du Bureau de la Capitale-Nationale comprenant les éléments de reddition de comptes

Action 1 du BCN :	**Indicateurs :**	**Échéance**
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique	Nombre de rencontres du comité de gestion et nombre de rencontres du personnel où le thème est abordé	
	Pourcentage d'employés et d'employées rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le pourcentage de ceux ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités régulières	
	Cibles :	
	La personne responsable du dossier est nommée	**Mai 2009**
	Les rencontres thématiques du comité de gestion et du personnel ont débuté	**Avril 2010**
	Les activités de sensibilisation sont réalisées	**Avril 2011**
	100 % du personnel sensibilisé	**Avril 2012**
	50 % du personnel ayant une connaissance suffisante du concept	**Mars 2013**

	et des pratiques du développement durable pour les prendre en considération dans ses activités régulières à l'intérieur de l'organisation et dans ses relations avec les partenaires régionaux et locaux ainsi qu'avec les organismes et les entreprises bénéficiaires	
	Les activités de formation sont réalisées	**Mars 2013**
	Prise en compte du concept et des principes du développement durable au Bureau de la Capitale-Nationale	**Mars 2013**
Action 2 du BCN : Développer des outils de sensibilisation à l'intention des clientèles	**Indicateurs :** Présence du Plan sur le site Internet du BCN Activités de sensibilisation visant à promouvoir la démarche de développement durable auprès des partenaires régionaux et locaux ainsi que des bénéficiaires **Cibles :** Avoir diffusé le Plan d'action sur le site Internet du BCN Avoir tenu cinq activités de sensibilisation 50 % des partenaires ont été sensibilisés 100 % des partenaires ont été sensibilisés	**Échéance** **Mars 2009** **Septembre 2010** **Mars 2010** **Mars 2011**

Action 3 du BCN :	**Indicateurs :**	**Échéance**
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant à réaliser les dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable	
	Cibles :	
	Avoir adopté un cadre de gestion environnementale à l'intérieur de l'organisation et le traduire en exigences concrètes auprès des fournisseurs (achat de biens et de services, recyclage et /ou dispositions des rebuts et des équipements, aménagement, consommation énergétique d'eau. etc.)	**Mars 2011**
	Avoir mis en œuvre cinq mesures ou activités d'acquisition écoresponsable visant à contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale	**Mars 2012**

Action 4 du BCN :	**Indicateurs :**	**Échéance**
Faire valoir à l'intérieur des tables de concertation régionale et dans les outils de communication produits par le BCN, l'application de critères de financement responsable élaborés à partir du guide gouvernemental.	Identification et adaptation d'outils de communication Sensibilisation des tables de concertation régionale coordonnées par le BCN à partir des critères du guide gouvernemental. **Cibles :** Avoir identifié et adapté les outils de communication Avoir sensibilisé les tables de concertation régionale 80 % des ententes triennales comportent la clause « Développement durable » 75 % des conventions d'aide comportent une clause incitative aux pratiques de développement durable	 **Mars 2010** **Septembre 2010** **Mars 2011** **Mars 2011**

Action 5 du BCN :	**Indicateurs :**	**Échéance**
Soutenir la création de richesse dans la prise en compte des principes du développement durable	Identifier auprès des partenaires des projets visant la création de richesse tout en tenant compte des principes du développement durable et les faire connaître	
	Cibles :	
	Avoir convenu d'une approche conjointe permettant d'identifier les projets à faire connaître avec les principaux partenaires du BCN	**Mars 2011**
	Avoir fait connaître cinq projets régionaux lors de l'exercice financier 2009-2010	**Mars 2011**
	Avoir fait connaître plus de cinq projets régionaux lors de l'exercice financier 2010-2011	**Mars 2012**
	Avoir fait connaître plus de projets régionaux en 2012-2013 que le nombre inscrit en 2011-2012	**Mars 2013**

Action 6 du BCN :	**Indicateurs :**	**Échéance**
Mettre en œuvre les actions du Plan gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial. Ainsi, encourager les acteurs du milieu municipal à prendre en compte les principes de développement durable dans leurs planifications locale et régionale.	Faire la promotion des pratiques et des approches respectueuses d'un développement durable inscrites dans la planification locale et régionale en faisant connaître les bonnes pratiques **Cibles :** Des exemples de bonnes pratiques des CLD et de la CRÉ sont décrits sur le site du BCN ou encore accessibles sur les sites des organismes visés grâce à un lien Internet Des exemples de bonnes pratiques des CLD et de la CRÉ sont tirés de leur plan et présentés sous forme de capsules sur le site Internet du BCN	**Septembre 2009 puis en continu** **Mars 2010, puis en continu**
Action 7 du BCN :	**Indicateurs :**	**Échéance**
Accompagner les six MRC couvertes par la Politique nationale de la ruralité dans la mise en œuvre de cette politique gouvernementale	État d'avancement du Plan de communication Nombre de rencontres de la Table régionale des agents de développement rural S'assurer, lors de l'analyse du projet, du respect de la pérennité des ressources utilisées **Cibles :** Avoir ajouté, au plan de communication, des moyens de faire connaître des bonnes pratiques Avoir apprécié l'impact du projet sur les ressources utilisées pour 100 % des projets analysés Avoir tenu quatre rencontres de la Table des agents ruraux lors de l'exercice financier 2009-2010	**Mars 2010** **Mars 2011 puis en continu** **Mars 2010**

	Avoir tenu quatre rencontres de la Table des agents ruraux lors de l'exercice financier 2010-2011	**Mars 2011**
	Avoir tenu quatre rencontres de la Table des agents ruraux lors de l'exercice financier 2011-2012	**Mars 2012**
	Avoir tenu quatre rencontres de la Table des agents ruraux lors de l'exercice financier 2012-2013	**Mars 2013**

5- Conclusion

La mise en œuvre de ce plan permettra au Bureau de la Capitale-Nationale d'inscrire la prise en compte des principes de développement durable au cœur de son action en plus de les incorporer aux orientations de sa planification stratégique.

De ce fait, le Bureau de la Capitale-Nationale s'assurera de porter ces principes à l'échelle de ses moyens organisationnels et ainsi de répondre aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Annexe A : Liste des objectifs gouvernementaux non retenus

Dans le cadre de ce premier plan d'action 2009-2013, le BCN n'a pas retenu les objectifs gouvernementaux suivants parce qu'ils visent des enjeux qui ne concernent pas directement le BCN compte tenu de sa mission et de son rôle dans la région de la Capitale-Nationale.

	Objectifs gouvernementaux (orientation)	**Motifs**
2 (1)	Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
3 (1)	Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
4 (2)	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
5 (2)	Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
7 (3)	Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
8 (3)	Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
10 (3)	Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser, au besoin, la certification des produits et des services.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
11 (4)	Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
12 (4)	Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
13 (5)	Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN

14 (5)	Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
16 (5)	Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
17 (5)	Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
20 (6)	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionale et locale, dans un souci d'équité et d'efficience.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
21 (7)	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
22 (7)	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
23 (7)	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
24 (8)	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
25 (8)	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
26 (9)	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
27 (9)	Accroître la scolarité, le taux de diplômation et la qualification de la population.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
28 (9)	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN
29 (9)	Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.	Cet objectif ne cadre pas avec la mission première du BCN